

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X V ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission des affaires sociales

– Examen, en application de l'article 88 du Règlement, des amendements à la proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à protéger les mineurs des usages dangereux du protoxyde d'azote (n° 3987) (Mme Valérie Six, rapporteure)..... 2

Jeudi

25 mars 2021

Séance de 8 heures 45

Compte rendu n° 67

SESSION ORDINAIRE DE 2020-2021

**Présidence de
Mme Fadila Khattabi,
Présidente**



COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Jeudi 25 mars 2021

La séance est ouverte à huit heures quarante-cinq.

La commission procède à l'examen, en application de l'article 88 du Règlement, des amendements nouveaux déposés auprès du service de la séance sur la proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à protéger les mineurs des usages dangereux du protoxyde d'azote (n° 3987) (Mme Valérie Six, rapporteure).

La commission a accepté les amendements figurant dans le tableau ci-après ():*

N°	Auteur	Groupe	Place
9	Mme Valérie Six	UDI-I	2
13	Mme Valérie Six	UDI-I	2
8	Mme Valérie Six	UDI-I	2
22	Mme Valérie Six	UDI-I	2
12	Mme Valérie Six	UDI-I	2
17	Mme Valérie Six	UDI-I	2
26	Mme Michèle de Vaucouleurs	DEM	2
14	Mme Valérie Six	UDI-I	2
25	Mme Valérie Six	UDI-I	2
31	M. Ugo Bernalicis	FI	2
11	Mme Valérie Six	UDI-I	2
20	Mme Valérie Six	UDI-I	3

() Les autres amendements étant considérés comme repoussés*

La séance est levée à huit heures cinquante.
